

VILLE DE HOENHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2016

sous la présidence de **Monsieur le Maire Vincent DEBES**

Conseillers élus :	Conseillers en fonction :	Conseillers présents :	Conseillers absents
33	33	22	11

Présents : 22

Monsieur le Maire Vincent DEBES, M. Jean-Claude HEITMANN, M. Claude HOKES, Mme Michèle STEIBLE, Mme Chantal TRENEY, M. Jean LUTZ, Mme Véronique ARTH, M. Stéphane BOURHIS, M. Vincent DARROMAN, Mme Isabelle EYER, Mme Martine FLORENT, M. Christian GRINGER, M. Jean-Marie HAMERT, Mme Marianne HICKEL, Mme Hakima KHIF, Mme Valérie MARTZ, M. Dominique PIGNATELLI, M. Nicola POMILIO, Mme Raymonde STEINER, M. Yusuf TÜRK, M. Cédric VALENTIN, Mme Andrée ZEDER

Absents excusés : 10

Monsieur Claude FABRE, Adjoint au Maire, donne procuration à Monsieur J-Claude HEITMANN  
Madame Gaby WURTZ, Adjointe au Maire, donne procuration à Monsieur Claude HOKES  
Monsieur Grégory ZEBINA, conseiller municipal, donne procuration à Monsieur Vincent DEBES  
Monsieur Patrick DAEFFLER, conseiller municipal, donne procuration à Madame Chantal TRENEY  
Madame Evelyne FLORIS, conseillère municipale, donne procuration à Monsieur Jean LUTZ  
Madame Christiane MECKLER, conseillère municipale, donne procuration à Madame Michèle STEIBLE  
Monsieur Cyril BENABDALLAH, conseiller municipal, donne procuration à Madame Martine FLORENT  
Madame Virginie GRUSZKA, conseillère municipale, donne procuration à Madame Hakima KHIF  
M. Stéphane GAYET  
M. Serge QUILES

Absente non excusée : 1

Mme Aline SCHMIDT.

**13 EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR**

Objet : **TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

**(ANNEXE 7)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michèle STEIBLE, Adjointe au Maire.

« Les tarifs des services périscolaires doivent être modifiés afin d'être applicables pour les prochaines années scolaires.

Il n'est pas prévu d'augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2016/2017. Néanmoins il est proposé au Conseil municipal d'indexer la variation de ces tarifs sur le coût de la vie (indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages – indice 99,08 en janvier 2016). Il va de soi que si l'organisation des services périscolaires venaient à changer, le Conseil municipal serait saisi pour statuer sur de nouveaux tarifs spécifiques.

Séance du : **27 juin 2016**

Objet : **TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

---

Il est également proposé au Conseil municipal de renforcer le caractère social des tarifs concernant les Nouvelles activités périscolaires (NAP), par la mise en place de tranches basées sur le quotient familial.

Vous trouverez en annexe la liste des tarifs que je vous propose d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. »

Délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

Vu les délibérations du Conseil municipal du 8 juin et du 28 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 15 juin 2016,

**DECIDE** de remplacer les tarifs périscolaires existants et leurs modalités d'application, par ceux figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

**DECIDE** d'indexer les tarifs périscolaires sur le coût de la vie, en prenant comme base l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages du mois de janvier (indice 99,08 en janvier 2016), avec une révision annuelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

**DECIDE** de réduire de 20% les tarifs des garderies périscolaires et des garderies des vacances, pour les familles hoenheimaises ayant deux enfants ou plus présents simultanément dans ces structures,

**PRECISE** que les enfants inscrits à la garderie périscolaire du soir ne paieront pas de supplément pour participer aux Nouvelles activités périscolaires (NAP), sous réserve toutefois de leur inscription à cette garderie périscolaire pendant l'intégralité du cycle de la NAP proposée,

**DE FIXER** la pénalité de retard à 10,00 € par retard avéré, pour les familles qui viennent chercher leur(s) enfant(s) après l'heure de fermeture des garderies périscolaires du soir et des vacances d'une part, et pour les familles qui viennent chercher leur(s) enfant(s) après l'heure figurant au forfait d'inscription souscrit d'autre part,

**APPROUVE** la possibilité pour les familles ayant un ou plusieurs enfants inscrits à la garderie périscolaire du soir, d'échelonner le paiement de l'inscription à l'année en mensualisant leur facture,

**APPROUVE** la facturation en une seule fois, à la fin de chaque mois, pour les présences à la garderie périscolaire du matin, à la restauration scolaire et lors d'un accueil ponctuel à la garderie périscolaire du soir,

**APPROUVE** la facturation en une seule fois, à l'issue de chaque période de vacances scolaires, pour les présences à la garderie des vacances (Toussaint, hiver, printemps, juillet),

Séance du : 27 juin 2016

Objet : TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

**APPROUVE** la déduction sur la facture, au prorata temporis, de toute absence pour raison médicale, sur présentation d'un certificat médical déposé auprès du service des affaires scolaires ou transmis à ce dernier par voie électronique le jour même de l'absence, ainsi que de la déduction prorata temporis pour toute absence découlant de l'impossibilité pour la direction de l'école d'accueillir l'enfant au sein de l'établissement scolaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme au registre des délibérations, certifié

Fait à HOENHEIM, le 29 juin 2016

Le Maire,



*[Signature]*  
**Vincent DEBES**  
Vice-Président  
de l'Eurométropole



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en  
Préfecture le 29/06/16 et de la  
publication/notification le 29/06/16  
Le Maire,



*[Signature]*

<b>TARIFS PERISCOLAIRES 2017-2018</b>	<b>QF1 (0 à 499,99€)</b>	<b>QF2 (500,00 € à 999,99 €)</b>	<b>QF3 (1000,00 € à 1499,99 €)</b>	<b>QF4 (à partir de 1500,00 €)</b>
<b>Garderie du soir (tarif journalier)</b>				
Forfait garderie du soir 16H-18H	6,95	7,09	8,16	8,51
Forfait garderie du soir 16H-18H30	8,94	9,12	10,49	10,94
Forfait 16H-18H (engagement annuel)				
Inscription 4 soirs par semaine	377,40	385,10	442,87	462,12
Inscription 3 soirs par semaine	330,22	336,96	387,51	404,36
Inscription 2 soirs par semaine	259,42	264,71	304,41	317,65
Forfait 16H-18H30 (engagement annuel)				
Inscription 4 soirs par semaine	476,71	486,44	559,41	583,73
Inscription 3 soirs par semaine	417,13	425,64	489,48	510,77
Inscription 2 soirs par semaine	327,74	334,43	384,59	401,32
Forfait 16H-18H (engagement trimestriel)				
Inscription 4 soirs par semaine	158,90	162,15	186,47	194,58
Inscription 3 soirs par semaine	139,04	141,88	163,16	170,26
Inscription 2 soirs par semaine	109,25	111,48	128,20	133,77
Forfait 16H-18H30 (engagement trimestriel)				
Inscription 4 soirs par semaine	198,63	202,68	233,09	243,22
Inscription 3 soirs par semaine	173,80	177,35	203,95	212,82
Inscription 2 soirs par semaine	136,56	139,35	160,25	167,21
<b>Carnet de 10 tickets garderie du soir (Forfait 16H-18H30) (validité annuelle)</b>	81,44	83,10	95,57	99,72
<b>Garderie du midi (tarif journalier)</b>				
Forfait 11H45-12H30	1,17	1,21	1,27	1,32
<b>Garderie du matin (tarif journalier)</b>				
Forfait matin 7H50-8H20	0,49	0,51	0,66	0,81
<b>Garderie des vacances</b>				
Journée avec repas	10,22	10,64	13,19	13,83
Journée sans repas	6,81	7,09	9,15	9,58
1/2 journée avec repas	8,27	8,61	10,68	11,20
1/2 journée sans repas	4,81	5,07	6,28	6,59
<b>Restauration scolaire (Tarif par repas)</b>				
Maternelle	3,95	4,05	5,22	5,37
Elémentaire	3,90	4,05	4,76	4,97
<b>NAP (16H15-17H15) (tarif unique par séance) (1)</b>	0,51	1,01	1,52	2,03
	(1) Ce tarif est à multiplier par le nombre de séances d'un cycle, sachant que les élèves s'inscrivent pour la totalité d'un cycle de la NAP proposée.)			
<b>TARIFS "HORS COMMUNE" = MAJORATION DES TARIFS CI-DESSUS DE 15 %</b>				